UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2023-06-22-03

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 22 juin 2023 -

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 17
Nombre de membres ayant donné procuration : 11
Nombre d'absents non représentés : 06
Quorum : 17 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 17 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 22 juin 2023 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

3 - Vie institutionnelle : modifications statutaires relatives à l'organisation des élections

APPROUVE l'insertion, dans les statuts de l'université, de la disposition transitoire suivante dans le sous-titre III avant l'article 13 :

« Afin de recaler le calendrier électoral contrarié par la crise sanitaire et de garantir ainsi la cohérence et la bonne organisation du scrutin, les élections des conseils de collèges et de composantes internes L.713-9 se dérouleront en novembre en même temps que les élections des conseils centraux.
Jusqu'à la synchronisation complète du calendrier électoral en novembre 2026, les dispositions transitoires suivantes s'appliquent :

• *Conseils de collèges et mandat des directeurs de collèges*
Le mandat des membres élus dans le conseil du collège est rallongé de mars 2024 au 30 novembre 2024 pour les usagers et de mars 2026 au 30 novembre 2026 pour les personnels.
Pour une meilleure organisation des conseils de collège, le mandat des directeurs de collèges et celui des directeurs-adjoints sont rallongés jusqu'au 1er février 2027.

• *Conseils de l'IUT Pays de l'Adour, de l'IUT Bayonne Pays Basque et de l'ENSGTI*
Le mandat des membres élus dans les conseils de l'IUT des Pays de l'Adour, de l'IUT Bayonne Pays Basque et de l'ENSGTI est rallongé de mars 2024 au 30 novembre 2024 pour les usagers et de mars 2026 au 30 novembre 2026 pour les personnels.

• *Conseils de l'ISABTP et de l'IAE*
Le mandat des membres élus dans les conseils de l'ISA BTP et de l'IAE est rallongé de mars 2023 au 30 novembre 2023. »

VOTE : POUR : 27 ABSTENTION : 01

Pau, le 26 juin 2023
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 11/07/2023